

# RELEVER LE DÉBIT

2022

ÉDITION  
SPÉCIALE  
SUR LA  
COVID-19



Restaurants  
Canada

The voice of foodservice | La voix des services alimentaires

Un rapport évaluant le paysage politique  
pour les bars et les restaurants au Canada

# BULLETIN DE NOTES DE 2022 SUR LES POLITIQUES PROVINCIALES EN MATIÈRE D'ALCOOL POUR LES BARS ET LES RESTAURANTS

ÉDITION SPÉCIALE SUR LA COVID-19

<b>B+</b>	<b>ALBERTA</b> Première de classe, mais il y a place à l'amélioration.
<b>B</b>	<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE</b> Des progrès exceptionnels ont été réalisés en ce qui concerne le prix des boissons alcoolisées et d'autres mesures politiques, ce qui a entraîné des économies de coûts et des améliorations opérationnelles importantes pour les bars et les restaurants.
<b>B</b>	<b>NOUVELLE-ÉCOSSE</b> La province continue à faire preuve de leadership avec un programme élargi de prix de gros et des réformes réglementaires améliorant les conditions pour les établissements détenteurs d'un permis d'alcool et leurs clients.
<b>B-</b>	<b>NOUVEAU-BRUNSWICK</b> La province a connu la meilleure amélioration pour l'exploitation d'un établissement de services alimentaires détenteur d'un permis d'alcool, principalement en raison des progrès importants réalisés en ce qui concerne le prix des boissons alcoolisées.
<b>C+</b>	<b>TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR</b> La mise en place d'un petit programme de prix de gros a été appréciée, mais il reste modeste par rapport à celui de ses voisins de l'Atlantique. Le coût élevé des permis continue de peser sur le secteur.
<b>C+</b>	<b>ONTARIO</b> Le gouvernement fait preuve d'une volonté de bouleverser l'ordre établi, mais il doit s'appliquer davantage à remédier à la structure des prix de la bière.
<b>C+</b>	<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD</b> Bien que la province ait été le premier détenteur d'un monopole sur l'alcool à offrir des prix de gros, peu de progrès ont été réalisés pour améliorer ce programme, accroître la sélection ou réduire les formalités administratives pour les bars et les restaurants.
<b>C</b>	<b>MANITOBA</b> Les restaurateurs sont toujours aux prises avec un lourd fardeau réglementaire et des prix plus élevés que ceux payés par les clients au détail lorsqu'ils achètent de l'alcool. L'introduction de la nouvelle loi devrait améliorer les notes futures.
<b>C</b>	<b>QUÉBEC</b> Il y a quelques raisons de porter un toast, mais les prix de gros doivent encore être améliorés. Les restaurateurs ont également besoin d'une réduction accrue des formalités administratives.
<b>C-</b>	<b>SASKATCHEWAN</b> La province est désormais dernière de classe en raison d'un modèle inégal de prix des boissons alcoolisées et de pratiques perturbatrices interrompant la vente d'alcool pour consommation hors site pendant la pandémie en cours.

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Le point de vue national	6
Colombie-Britannique	8
Alberta	10
Saskatchewan	12
Manitoba	14
Ontario	16
Québec	18
Nouveau-Brunswick	20
Nouvelle-Écosse	22
Île-du-Prince-Édouard	24
Terre-Neuve-et-Labrador	26
Méthodologie	28

## AU SUJET DU BULLETIN DE NOTES RELEVER LE DÉBIT

**RELEVER LE DÉBIT** est un bulletin bisannuel publié par Restaurants Canada sur les répercussions des politiques en matière d'alcool sur les bars et les restaurants du pays.

Rédaction : Tianna Goguen, gestionnaire, Communications stratégiques

Révision : Marlee Wasser, gestionnaire, Communications et Relations avec les intervenants

Recherche : Chris Elliott, économiste principal

Conception : Ashley Howell (Avid Creative | acgd.ca)

### RESTAURANTS CANADA

Adresse : 1155, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M6J 1J4

Téléphone : 416-923-8416 ou 1-800-387-5649

Courriel : [members@restaurantscanada.org](mailto:members@restaurantscanada.org)

Site Web : [www.restaurantscanada.org](http://www.restaurantscanada.org)

Copyright 2022. Tous droits réservés, y compris la reproduction totale ou partielle sous quelque forme que ce soit.

# RELEVER LE DÉBIT 2022

# INTRODUCTION

Les notes ont été attribuées : le Canada doit continuer de relever le débit pour les établissements de services alimentaires détenteurs d'un permis d'alcool, car la pandémie a freiné les progrès.



## SELON LE SONDAGE...

Au début de 2022, Restaurants Canada a demandé aux exploitants de bars et de restaurants titulaires d'un permis d'alcool si leur entreprise était rentable :

Pour la quatrième fois depuis 2015, Restaurants Canada a évalué les politiques sur l'alcool qui ont une incidence sur les entreprises du secteur des services alimentaires et du tourisme d'accueil d'un océan à l'autre.

Une fois encore, les exploitants de bars et de restaurants du pays ont eu l'occasion de donner leur avis dans le cadre du rapport de cette année. Lors d'un sondage mené au début de l'année 2022, ils nous ont indiqué que le paysage politique relatif à l'exploitation d'un établissement détenteur d'un permis d'alcool s'est amélioré dans près de la moitié des provinces par rapport à la situation avant la crise liée à la COVID-19.

Alors que tous les ordres de gouvernement se sont mobilisés pour aider les petites entreprises à la suite de la pandémie, les bars et les restaurants se remettent de la crise à des rythmes différents dans tout le pays en raison de l'inégalité des réponses politiques provinciales.

Les vagues récurrentes de COVID-19 faisant désormais partie de notre nouvelle normalité, l'aide au rétablissement après la pandémie reste essentielle à la survie et à la relance à long terme des entreprises durement touchées et confrontées à des défis constants. Restaurants Canada demande aux décideurs politiques d'adopter une approche d'abstention lorsqu'ils envisagent de nouvelles lois et de nouveaux règlements qui pourraient compromettre davantage le rétablissement des entreprises.

**38 %**  
ont déclaré qu'ils fonctionnaient à perte juste pour garder leurs portes ouvertes...

- Environ un tiers de ces exploitants ont déclaré qu'il leur faudra au moins un an pour que leur entreprise redevienne rentable;
- Un autre tiers ont déclaré qu'il leur faudra au moins 18 mois pour que leur entreprise redevienne rentable;
- Au moins 10 % ont déclaré qu'ils envisageaient de mettre la clé sous la porte parce que leur entreprise n'était peut-être plus viable.



## Les bars et les restaurants méritent une vraie chance de se rétablir

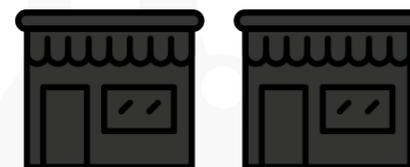
Alors que tous les autres secteurs de l'économie ont récupéré la quasi-totalité de leurs pertes dues à la pandémie et ont, pour la plupart, retrouvé ou dépassé leur niveau d'activité d'avant la pandémie, au moins 13 000 établissements de services alimentaires ont fermé définitivement leurs portes depuis le début de la crise liée à la COVID-19. De plus, un long et difficile chemin vers le rétablissement reste à parcourir pour les dizaines de milliers de bars et de restaurants durement touchés qui luttent encore pour leur survie.

Plus que jamais, il est temps de mettre à jour les lois et les règlements pour qu'ils reflètent la réalité d'exploitation actuelle des bars et des entreprises offrant des boissons, et plus particulièrement, les politiques de prix des boissons alcoolisées et de vente pour consommation hors site pour qu'elles uniformisent les règles du jeu pour les entreprises de services alimentaires. Bien que toutes les provinces permettent désormais aux bars et aux restaurants de vendre de l'alcool avec les commandes de plats à emporter et en livraison, les établissements détenteurs d'un permis d'alcool sont souvent aux prises avec des désavantages concurrentiels qui minent cette nouvelle source de revenus.

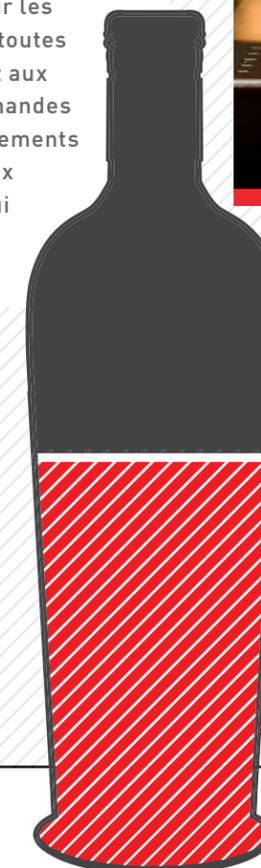
### SELON UN SONDAGE MENÉ AU DÉBUT DE L'ANNÉE 2022 :

à peine la moitié des exploitants de bars et de restaurants titulaires d'un permis d'alcool ont déclaré que leur entreprise avait bénéficié de la possibilité de vendre de l'alcool pour consommation hors site.

**24 %**  
ont déclaré atteindre tout juste le seuil de rentabilité.



**11 %**  
ont déclaré réaliser un bénéfice avant impôt de moins de 2 %.



45 % n'ont signalé aucune incidence.

51 % ont signalé une incidence positive.

- 39 % ont déclaré que l'incidence a été plutôt positive.
- 12 % ont déclaré que l'incidence a été nettement positive.

# LE POINT DE VUE NATIONAL

Bien que les règlements entourant l'achat et la vente de boissons alcoolisées soient établis à l'échelle provinciale, le pouvoir exercé par le gouvernement fédéral peut également aider — ou entraver — les activités des entreprises de services alimentaires et du tourisme d'accueil détentrices d'un permis. L'industrie des services alimentaires offre un cadre idéal pour mettre en valeur les boissons alcoolisées du Canada, avec son personnel ayant suivi une formation professionnelle et servant régulièrement des clients de partout. Toutefois, les politiques canadiennes en matière d'alcool découragent plus qu'elles n'encouragent les établissements détenteurs d'un permis d'alcool à jouer ce rôle.

En effet, le montant des taxes perçues sur l'alcool vendu au Canada est l'un des plus élevés au monde. Les droits d'accise sont la première des nombreuses majorations fédérales et provinciales sur l'alcool qui ont des conséquences négatives sur l'industrie des services alimentaires. Ces hausses de taxes récurrentes amènent par la suite des hausses de prix exponentielles pour les restaurants et les consommateurs. L'indexation des taxes cible injustement les produits et les emplois canadiens, nuisant de manière disproportionnée aux agriculteurs, aux vignerons, aux distillateurs, aux brasseurs et aux restaurateurs du pays, ainsi qu'à leurs clients.

## UNE LUEUR D'ESPOIR

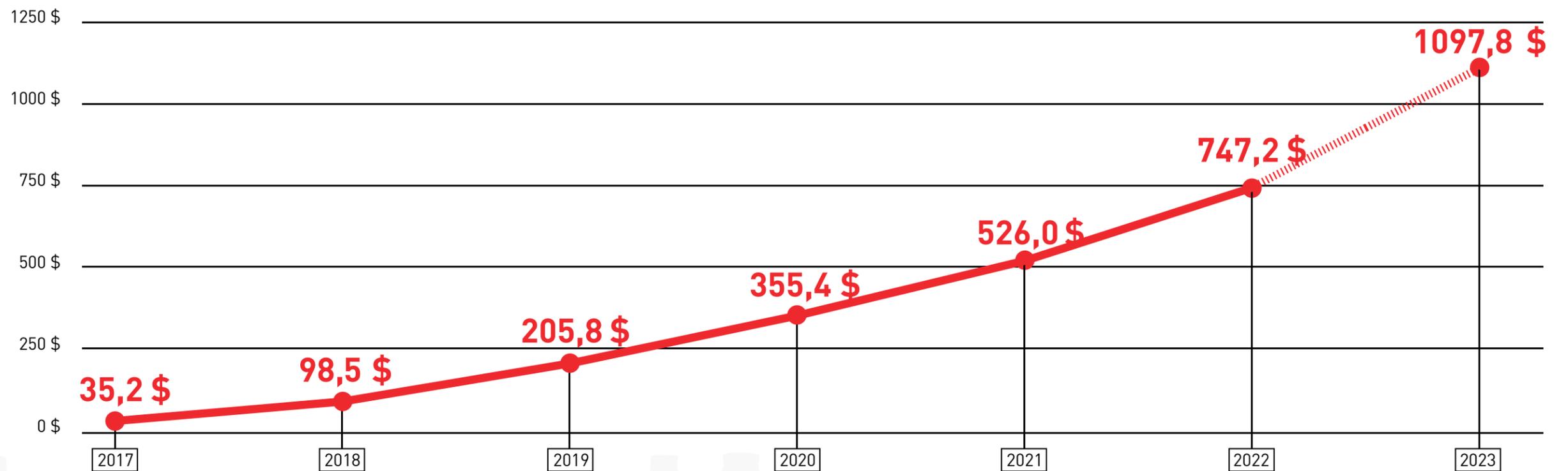
Le plus récent budget fédéral représente un premier pas important dans la bonne direction, après des années de pression soutenue de la part de Restaurants Canada et de ses alliés de l'industrie. Notamment, le droit d'accise sur la bière à faible teneur en alcool sera retiré le 1er juillet 2022.

Cela dit, pour créer les meilleures conditions possibles de reprise après plus de deux ans à perdre de l'argent ou à atteindre à peine le seuil de rentabilité, les entreprises de services alimentaires ont besoin que le gouvernement adopte une approche d'abstention en matière de taxes, de frais et de réglementations.

## PROGRESSION ANNUELLE DES TAXES SUR L'ALCOOL (en millions)

\*Sources : Vignerons Canada, Bière Canada, Spiritueux Canada et Restaurants Canada

Avant la pandémie de COVID-19, l'indexation annuelle automatique du gouvernement fédéral des taxes sur l'alcool avait déjà rendu difficile l'offre de boissons alcoolisées à des prix raisonnables aux clients des établissements détenteurs d'un permis d'alcool. Malheureusement, cette indexation ne s'est pas arrêtée pendant la pandémie, ce qui a compliqué davantage les conditions pour les bars et les restaurants pendant qu'ils luttent pour leur survie.



Prévisions

# COLOMBIE-BRITANNIQUE

Des progrès louables

## RÉSULTATS

2015	2017	2019	2022
C+	C	C	B

« Depuis des années, je trouve qu'il est frustrant de devoir payer le plein prix de l'alcool au détail en tant que client de gros. Le gouvernement de la Colombie-Britannique mérite d'être félicité pour avoir finalement uniformisé les règles du jeu en mettant en place des prix de gros permanents pour tous les titulaires de permis. Cela s'ajoute à plusieurs autres mesures de la politique en matière d'alcool qu'il a mises en œuvre pendant la pandémie pour aider mon entreprise à survivre. »

Membre de  
Restaurants Canada,  
Colombie-Britannique

Les bars et les restaurants de la Colombie-Britannique ont réalisé des progrès importants pour se remettre de la crise liée à la COVID-19, en grande partie grâce au fait que la province a travaillé en étroite collaboration avec Restaurants Canada pour mettre en œuvre d'importantes modifications de politique en matière d'alcool recommandées par le Business Technical Advisory Panel (comité consultatif technique des entreprises).

Comme on le prévoyait dans le rapport Relever le débit de 2019 de Restaurants Canada, la Colombie-Britannique a pu améliorer son classement grâce à l'engagement proactif des responsables de la Liquor and Cannabis Regulation Branch (LCRB). Le personnel de la LCRB a également accepté de faciliter les réunions avec l'agent de santé publique pour assurer une communication continue pendant la pandémie. Bien qu'elle ne soit pas tout à fait au même point que l'Alberta, la Colombie-Britannique a de bonnes chances de rattraper son retard d'ici le prochain rapport Relever le débit.

## Enfin des prix équitables pour les boissons alcoolisées

Après quelques progrès réalisés avant la pandémie en matière de prix des boissons alcoolisées, le régime temporaire initial de prix de gros mis en place pour aider les bars et les restaurants à survivre à la crise liée à la COVID-19 est maintenant devenu permanent. Cette initiative contribuera grandement à la reprise à long terme du secteur des services alimentaires et du tourisme d'accueil de la Colombie-Britannique, et ce, des façons suivantes :

- Pour l'achat d'alcool, les exploitants de restaurants et de bars paieront désormais les mêmes prix que le gouvernement provincial et les magasins d'alcool privés;



## COMMENT LA COLOMBIE-BRITANNIQUE PEUT-ELLE RELEVER LE DÉBIT?

Continuer à réduire les formalités administratives pour les établissements détenteurs d'un permis d'alcool.

Réintroduire un salaire pour les serveurs d'alcool.

Améliorer le processus de commande des produits non stockés.

Autoriser la vente d'alcool entre titulaires de permis.

- Grâce à la réduction des frais sur l'alcool à un moment où toutes les autres dépenses d'exploitation augmentent de manière considérable, les exploitants de bars et de restaurants pourront majorer les produits alcoolisés à partir d'un coût inférieur et offrir une valeur accrue aux clients;
- Le fait de donner aux établissements détenteurs d'un permis d'alcool l'accès aux prix de gros pour les boissons alcoolisées permet d'uniformiser les règles du jeu entre les détaillants de la province et le secteur de la restauration.

Suivant l'exemple de l'Alberta, la Colombie-Britannique a autorisé de façon permanente la vente d'alcool avec les commandes de plats à emporter et en livraison, après avoir autorisé temporairement les bars et les restaurants à offrir ces options à leurs clients pendant la pandémie. Cette politique a également été étendue aux cocktails prémélangés.

La province a également consulté des experts de l'industrie et progresse dans l'amélioration du processus de commande des produits non stockés. Pendant la pandémie, on a également autorisé le prolongement des terrasses temporaires et d'autres mesures pour permettre aux portes de rester ouvertes dans un contexte de distanciation sociale et de restrictions pour les repas à l'intérieur.

## SELON LE SONDAGE...

Comparé à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, le paysage de la politique en matière d'alcool en Colombie-Britannique...

s'est amélioré  
**59 %**

est resté le même  
**25 %**

s'est empiré  
**16 %**

# ALBERTA

Toujours première de classe



## RÉSULTATS

2015	2017	2019	2022
B+	B	B	B+

« Mon restaurant, comme des milliers d'autres en Alberta, a été durement touché par la pandémie. Cela dit, il était encourageant que le gouvernement provincial reporte un certain nombre de frais aux entreprises et évite les confinements brutaux comme dans l'est du Canada. Cependant, dans le bar de mon entreprise, il y a des appareils de loterie vidéo. On attend depuis longtemps une augmentation des taux de commission, ce qui aiderait grandement mon entreprise à se remettre des conséquences de la pandémie. »

Membre de Restaurants Canada, Alberta

L'Alberta continue d'être première de classe relativement aux permis et aux politiques provinciales en matière d'alcool. La province a été un modèle en matière de réglementation : elle a réduit de plus d'un tiers les formalités administratives pour les établissements détenteurs d'un permis d'alcool. Ses efforts louables dans ce domaine ont permis des améliorations opérationnelles comme :

- l'autorisation pour les bars et les restaurants de vendre des boissons alcoolisées avec les commandes de plats à emporter et en livraison;
- un chemin facilité vers le rétablissement pour les entreprises surmontant les difficultés liées à la pandémie;
- un paysage politique favorable à la création d'emplois dans le secteur de la restauration.

L'Alberta a également été la première province à annoncer son intention d'autoriser de façon permanente la vente d'alcool dans les commandes de plats à emporter et en livraison et la première à étendre cette autorisation à la vente de cocktails prémélangés pour consommation hors site. Les efforts de la province pour



réduire les formalités administratives ont également permis de moderniser et d'éliminer des réglementations obsolètes dans des politiques qui n'étaient plus nécessaires.

Bien que la province n'ait pas instauré de plafonnement des frais de livraison par des tiers, elle a réduit et reporté les taxes et les frais pour les petites entreprises, ainsi que les primes de la Commission des accidents du travail, et a fourni un soutien important pendant la pandémie pour les établissements durement touchés. Avant la pandémie, l'Alberta a travaillé avec Restaurants Canada et d'autres intervenants du secteur de l'alcool pour trouver des pistes de solutions afin de réduire les prix pour les petits titulaires de permis touchés par la politique de commande minimale de 25 caisses.

Le gouvernement de l'Alberta s'est également montré très proactif et réactif dans ses communications avec Restaurants Canada concernant les efforts en cours pour se débarrasser des réglementations trop prescriptives qui interdisent actuellement les incitations des fournisseurs d'alcool. Les bars et les restaurants veulent moins de formalités administratives et plus de souplesse lors de la négociation des avantages en échange de l'achat d'alcool. La province pourrait voir sa note s'améliorer d'ici le prochain rapport Relever le débit de Restaurants Canada, à condition que ces progrès se poursuivent.

## COMMENT L'ALBERTA PEUT-ELLE RELEVER LE DÉBIT?

- Réduire les frais sur l'alcool pour les petites entreprises de services alimentaires et du tourisme d'accueil.
- Continuer à réduire les formalités administratives pour les établissements détenteurs d'un permis d'alcool.
- Réintroduire un salaire pour les serveurs d'alcool.

## SELON LE SONDAGE...

Comparé à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, le paysage de la politique en matière d'alcool en Alberta...

s'est amélioré  
**44 %**

est resté le même  
**38 %**

s'est empiré  
**18 %**



# SASKATCHEWAN

Contribution accrue et diminution des comportements nuisibles requis

## RÉSULTATS

2015	2017	2019	2022
D+	C-	C-	C-

« En tant que propriétaire d'un restaurant en Saskatchewan, j'ai continué à me battre avec des règles ridicules en matière d'alcool, gracieuseté de la SLGA. Il est temps qu'elle agisse et uniformise enfin les règles du jeu pour toutes les entreprises titulaires d'un permis afin qu'elles puissent acheter de l'alcool à un prix de gros. La SLGA doit écouter ses parties prenantes et procéder à des changements sensés attendus depuis longtemps pour améliorer son service et ses politiques. »

Membre de  
Restaurants Canada,  
Saskatchewan

La Saskatchewan a réalisé des progrès minimes en ce qui concerne les principales recommandations du rapport Relever le débit de 2019 de Restaurants Canada, dans lequel on demandait une réduction des majorations sur les boissons alcoolisées, l'offre de prix de gros pour les boissons alcoolisées à tous les types de titulaires de permis d'alcool et l'introduction d'un salaire pour les serveurs d'alcool.

Pour aider les bars et les restaurants à surmonter la pandémie de COVID-19, le gouvernement provincial a reporté les taxes et les frais et a autorisé la vente de boissons alcoolisées avec les commandes de plats à emporter et en livraison. La province a également mis en place un plafond temporaire sur les frais de livraison par des tiers, qui a expiré en août 2021. Le budget de 2022 de la Saskatchewan a fait passer les commissions sur les appareils de loterie vidéo de 15 à 18 %, ce qui a été bien accueilli par Restaurants Canada et les titulaires de permis avec des appareils de loterie vidéo en difficulté.

Malheureusement, jusqu'à présent, aucun examen complet des politiques de la province en matière d'alcool n'a été entrepris pour aider à la reprise à long terme des bars et des restaurants. Il est nécessaire d'en faire plus pour aider le secteur des services alimentaires en difficulté en réduisant de façon importante les coûts et les formalités administratives.

## Goût amer laissé par un manque de communication

La Saskatchewan Liquor and Gaming Authority (SLGA) a d'abord donné l'impression à l'industrie qu'elle maintiendrait indéfiniment la réglementation temporaire qu'elle avait introduite et qui permettait de vendre de l'alcool avec les commandes de plats à emporter et en livraison, afin de donner aux établissements durement touchés une autre source de revenus pour compenser les pertes dues à la pandémie. Cependant, la province a laissé cette politique expirer en juillet 2021 alors que la crise liée à la COVID-19 était loin d'être terminée, sans prévenir l'industrie, ce qui a entraîné une confusion et une détresse pour les entreprises déjà en difficulté. Heureusement, le gouvernement de la Saskatchewan a fini par répondre aux efforts de plaidoyer de Restaurants Canada et a introduit en novembre 2021 une politique permanente autorisant la vente d'alcool avec les commandes de plats à emporter et en livraison. Néanmoins, la province a perdu des points pour la longue interruption de cette politique pendant la pandémie, ce qui a fortement perturbé les activités des bars et des restaurants qui luttent pour survivre à la crise liée à la COVID-19 et se remettre des retombées économiques actuelles.

Restaurants Canada continuera de plaider en faveur de l'amélioration de la communication avec la SLGA pendant que nous travaillons à une reprise solide pour le secteur des services alimentaires et du tourisme d'accueil.



## COMMENT LA SASKATCHEWAN PEUT-ELLE RELEVER LE DÉBIT?

- Donner à tous les établissements détenteurs d'un permis d'alcool l'accès à des prix de gros sur tous les types de produits d'alcool.
- Continuer à réduire les formalités administratives pour les établissements détenteurs d'un permis d'alcool.
- Introduire un salaire pour les serveurs d'alcool.
- Poursuivre les efforts visant à améliorer le processus de commande des produits non stockés.

## SELON LE SONDAGE...

Comparé à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, le paysage de la politique en matière d'alcool en Saskatchewan...

s'est amélioré  
**27 %**

est resté le même  
**50 %**

s'est empiré  
**23 %**

# MANITOBA

Continuer à progresser lentement



## RÉSULTATS

2015	2017	2019	2022
C	C	C	C

« La pandémie a ravagé les petites entreprises de restauration indépendantes de façon dévastatrice. Les prix de gros contribueront à la reprise du secteur et au maintien des ventes d'alcool à l'avenir. »

Membre de  
Restaurants Canada,  
Manitoba

Le Manitoba a apporté quelques changements pour améliorer les politiques en matière d'alcool pour les bars et les restaurants depuis le dernier rapport Relever le débit de Restaurants Canada en 2019, mais reste à la traîne par rapport au reste du pays.

La province a été l'une des premières à permettre aux établissements détenteurs d'un permis d'alcool de vendre de l'alcool pour la consommation hors site et a récemment introduit une loi visant à moderniser les politiques relatives aux permis d'alcool. Cependant, le fait que les exploitants de bars et de restaurants paient toujours plus cher que les clients au détail réguliers pour les mêmes produits dans les magasins d'alcool gérés par le gouvernement constitue un désavantage inacceptable pour les entreprises de services alimentaires et de tourisme d'accueil qui luttent toujours pour se remettre de la crise actuelle liée à la COVID-19.

L'absence de volonté politique de se joindre à d'autres provinces qui offrent maintenant aux établissements détenteurs d'un permis d'alcool l'accès à des prix réduits sur les boissons alcoolisées a été décevante et frustrante, et continue d'empêcher le Manitoba d'améliorer sa note.

### De grands espoirs pour l'avenir

Le Manitoba a été l'une des premières provinces à autoriser les bars et les restaurants à vendre de l'alcool avec les commandes de plats à emporter et en livraison, les plans étant en cours d'élaboration bien avant le début de la pandémie de COVID-19. Malheureusement, la province n'a pas permis aux restaurants qui proposent des plats à emporter et en livraison d'offrir des boissons alcoolisées à des prix concurrentiels par rapport aux magasins d'alcool gérés par le gouvernement.



Elle a au moins fourni un financement pour compenser une partie des frais de livraison par des tiers pendant la pandémie et a soutenu les bars et les restaurants des régions rurales du Manitoba qui ont connu une forte baisse d'activité, afin de les aider à mieux atteindre leurs clients.

Restaurants Canada applaudit également la province qui a récemment présenté le projet de loi 38 visant à moderniser les règlements sur les boissons alcoolisées. Cette démarche témoigne d'une volonté d'apporter des changements audacieux à l'ordre établi, ce qui devrait se refléter sur les notes futures.

## COMMENT LE MANITOBA PEUT-IL RELEVER LE DÉBIT?

- Donner à tous les établissements détenteurs d'un permis d'alcool l'accès à des prix de gros sur tous les types de produits d'alcool.
- Continuer à réduire les formalités administratives pour les établissements détenteurs d'un permis d'alcool.
- Introduire un salaire pour les serveurs d'alcool.
- Permettre la vente d'alcool entre les titulaires de permis.

## SELON LE SONDAGE...

Comparé à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, le paysage de la politique en matière d'alcool au Manitoba...

s'est amélioré  
**21 %**

est resté le même  
**58 %**

s'est empiré  
**21 %**

# ONTARIO

Des pas dans la bonne direction



## RÉSULTATS

2015	2017	2019	2022
D+	D+	C-	C+

« Le prix de gros nous a aidés, mais le modèle dépassé de la bière et la réticence résiduelle des clients à manger à l'intérieur en raison de la pandémie continuent de limiter nos activités. »

Membre de Restaurants Canada, Ontario

Le gouvernement de l'Ontario mérite d'être félicité pour les mesures qu'il a prises afin d'aider les bars et les restaurants à surmonter la crise actuelle liée à la COVID-19.

Plus particulièrement, les établissements détenteurs d'un permis d'alcool peuvent maintenant bénéficier d'économies de 10 % sur le prix de détail pour le vin, les spiritueux et le cidre de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO). Cependant, l'élimination inattendue du salaire minimum des serveurs d'alcool a atténué ces économies.

Malheureusement, l'Ontario a été un peu plus lent que d'autres juridictions à introduire ou à étendre les prix réduits de l'alcool pour les titulaires de permis d'alcool pendant la pandémie. eux. Les prix artificiellement élevés de la bière continuent également de peser sur la note de la province. En effet, The Beer Store continue de facturer aux bars et aux restaurants un prix de titulaires de permis supérieur de 30 % à celui qu'il applique aux clients de détail réguliers, en raison de l'Accord-cadre général en matière de vente au détail de boissons alcooliques actuel avec le gouvernement provincial, qui prévoit ce qui suit :

- Tout produit vendu par The Beer Store ne peut pas être également vendu par la LCBO (où les exploitants de bars et de restaurants peuvent actuellement bénéficier de réductions pour les titulaires de permis);
- Les brasseries peuvent fixer des prix différents pour la vente au détail à The Beer Store et pour les ventes directes aux établissements détenteurs d'un permis d'alcool.

L'Accord-cadre général actuel expire en 2025 et la renégociation est possible à partir de 2023. Restaurants Canada espère que la volonté manifeste de la province de travailler en étroite collaboration avec les acteurs de l'industrie se traduira par de nouveaux progrès d'ici la publication du prochain bulletin sur les politiques en matière d'alcool.

## Santé aux réductions de prix!

En Ontario, les établissements détenteurs d'un permis d'alcool réalisent désormais des économies de 10 % sur le prix de détail pour les vins, les spiritueux et les cidres de la LCBO. Ces économies proviennent de l'augmentation à 10 % du rabais accordé aux établissements détenteurs d'un permis de la LCBO et de l'élimination de la marge de bénéfice de 6 % qu'ils devaient auparavant payer pour les cidres, les vins et les spiritueux. Cependant, le rabais de 10 % ne s'appliquera pas à la bière ou au cidre en fût, ce qui a une incidence sur la note globale de l'Ontario. Malheureusement, le rabais de 10 % ne s'applique pas à la bière ou au cidre en fût, ce qui ne fait pas monter la note globale de l'Ontario.

## De nouvelles raisons de porter un toast

Dès le début de la pandémie, l'Ontario a autorisé les bars et les restaurants à vendre de l'alcool pour la consommation hors site, puis a rendu cette mesure permanente et a réduit les prix minimums autorisés pour l'alcool vendu avec les commandes de plats à emporter et en livraison. La province a également introduit un plafond sur les frais de livraison par des tiers afin d'aider les restaurants indépendants à conserver leurs profits pendant le confinement dû à la pandémie et a assoupli les règlements afin d'aider les établissements détenteurs d'un permis d'alcool à augmenter leur capacité de clients en agrandissant leurs terrasses.

En outre, l'Ontario a réduit les formalités administratives pour les établissements détenteurs d'un permis d'alcool grâce aux réformes réglementaires suivantes : le service de boissons alcoolisées 24 heures sur 24 est désormais autorisé dans les aéroports, et les restaurants et les brasseries peuvent désormais décider si les chiens peuvent se trouver dans les aires de repas extérieures ou intérieures là où seulement des boissons, des produits préemballés ou des aliments à faible risque sont servis.

L'Ontario a introduit un rabais pour les « vacances chez soi » afin d'encourager les résidents à dépenser pour des voyages à l'intérieur de la province. Malheureusement, ce rabais n'incluait pas les repas au restaurant, contrairement à un programme semblable au Nouveau-Brunswick.

## COMMENT L'ONTARIO PEUT-IL RELEVER LE DÉBIT?

- Donner aux établissements détenteurs d'un permis d'alcool l'accès à des prix de gros sur tous les types de produits d'alcool.
- Continuer à réduire les formalités administratives pour les établissements détenteurs d'un permis d'alcool.
- Réintroduire un salaire pour les serveurs d'alcool.
- Faire participer l'industrie dans les prochaines négociations relatives à l'Accord-cadre général entre le gouvernement et The Beer Store.

## SELON LE SONDAGE...

Comparé à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, le paysage de la politique en matière d'alcool en Ontario...

s'est amélioré  
**56 %**

est resté le même  
**30 %**

s'est empiré  
**15 %**

# QUÉBEC

Besoin de davantage d'initiative



## RÉSULTATS

2015	2017	2019	2022
C+	B-	B-	C

« Le Québec doit réduire les formalités administratives, les timbres en étant le meilleur exemple. De plus, il est insensé qu'en 2022, nous n'ayons toujours pas de prix de gros dans notre province; même l'Ontario vient de les mettre en place pour les restaurants. À un moment où nous ne faisons presque pas d'argent en exploitant nos restaurants, la SAQ pourrait au moins nous aider, ce n'est pas comme si elle était en difficulté... »

Membre de  
Restaurants Canada,  
Québec

En raison des réformes réglementaires récemment mises en œuvre dans le cadre du projet de loi 170, les bars et les restaurants du Québec peuvent désormais bénéficier de plusieurs réductions des formalités administratives, ce qu'ils attendaient avec impatience depuis l'adoption de cette loi en 2018. Notamment, les clients peuvent désormais commander de l'alcool sans acheter de nourriture, tant que la cuisine du restaurant est encore ouverte. Cependant, pas grand-chose d'autre n'a été fait dans la province pour améliorer son paysage politique en matière d'alcool depuis le dernier rapport Relever le débit de Restaurants Canada.

Alors qu'un certain nombre d'autres provinces ont introduit ou élargi des politiques de prix réduits sur les boissons alcoolisées depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Québec tarde à lancer cette bouée de sauvetage indispensable aux établissements détenteurs d'un permis d'alcool.

Compte tenu de l'incapacité de la province à faire preuve de davantage d'initiative pour soutenir les bars et les restaurants face à la plus grande crise que notre industrie ait jamais connue, le Québec a perdu presque une note complète, passant d'un B- à un C.

### Modifications des règlements et de la loi de la RACJ

Le Québec a apporté quelques modifications des règlements et de la loi de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) depuis le dernier rapport Relever le débit de 2019. Ces changements sont les suivants :

- Les permis de restaurant pour la vente et le service ont été fusionnés en un seul permis;
- Les permis de restaurant autorisent désormais la vente d'alcool avec la présence de mineurs dans l'établissement;



- Les établissements détenteurs d'un permis ont désormais la possibilité de l'utiliser de manière saisonnière pour une période continue maximale de six mois.

Malheureusement, la Société des alcools du Québec (SAQ) n'a accepté aucun prix de gros ou prix réduit pour tout autre produit que la bière. Actuellement, les bars et les restaurants ne peuvent obtenir un rabais que s'ils négocient directement avec les brasseries du Québec. Restaurants Canada continuera de plaider en faveur des prix de gros et réduits sur l'alcool pour les établissements détenteurs d'un permis et présente actuellement des options à la SAQ et au gouvernement provincial en 2022.

### Mesures d'aide liées à la pandémie pour remonter le moral des troupes

Le Québec a élargi des réformes réglementaires autorisant la vente de boissons alcoolisées avec les commandes de plats à emporter et en livraison, à l'exception des cocktails et des spiritueux. Cette réforme aidera les établissements détenteurs d'un permis d'alcool à élargir leurs sources de revenus avec des services de livraison à l'interne et par des tiers, bien que les titulaires de permis québécois soient toujours confrontés à des restrictions en ce qui concerne les commandes de plats à emporter, par rapport à d'autres provinces.

Toutefois, la SAQ a également étendu son service de livraison directe aux consommateurs pendant la pandémie, ce qui a mis les magasins d'alcool gérés par le gouvernement en concurrence directe avec les petites entreprises, à un moment où l'industrie du tourisme d'accueil lutte pour sa survie.

Le Québec n'a pas non plus fait grand-chose pour donner aux entreprises un répit en matière de frais de permis d'alcool. Cependant, le plafond sur les frais de livraison par des tiers établi par la province pendant l'état de circonstances exceptionnelles a aidé les bars et les restaurants à réduire leurs coûts tout en faisant face aux répercussions de la COVID-19.

Alors que l'industrie des services alimentaires et du tourisme d'accueil du Québec lutte toujours pour surmonter la crise économique et sanitaire, Restaurants Canada continue de plaider en faveur d'une aide et d'un soutien supplémentaires pour la relance à long terme de ce secteur qui a été le plus durement touché.

## COMMENT LE QUÉBEC PEUT-IL RELEVER LE DÉBIT?

- Donner à tous les établissements détenteurs d'un permis d'alcool l'accès à des prix de gros sur tous les types de produits d'alcool.
- Continuer à réduire les formalités administratives pour les établissements détenteurs d'un permis d'alcool.
- Maintenir le différentiel de salaires pour les travailleurs à pourboires.

## SELON LE SONDAGE...

Comparé à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, le paysage de la politique en matière d'alcool au Québec...

s'est amélioré  
**44 %**

est resté le même  
**41 %**

s'est empiré  
**15 %**

# NOUVEAU-BRUNSWICK

La plus grande amélioration



## RÉSULTATS

2015	2017	2019	2022
C-	D	D-	B-

Après un changement de gouvernement en 2018, le Nouveau-Brunswick a fait preuve d'une volonté impressionnante d'apporter des changements attendus depuis longtemps au paysage de la politique en matière d'alcool de la province.

Notamment, Alcool NB Liquor (ANBL) a introduit un programme de remise des frais sur l'alcool pour les bars et les restaurants au cours du premier trimestre de 2020, dans le cadre d'un plan de trois ans visant à devenir plus compétitif avec les provinces voisines.

Ce changement de politique essentiel a répondu à une recommandation de longue date de Restaurants Canada et est arrivé juste à temps pour aider les établissements détenteurs d'un permis d'alcool de la province à résister à la tempête de la COVID-19.

Malheureusement, le Nouveau-Brunswick n'a pas imposé de plafond sur les frais de livraison par des tiers à la suite de la pandémie, mais la province a adopté une loi autorisant de façon permanente la vente de boissons alcoolisées avec les commandes de plats à emporter et en livraison.

### Santé à l'allègement des coûts pour les titulaires de permis d'alcool!

Le Nouveau-Brunswick offre maintenant aux titulaires de permis une remise de 5 à 10 % sur les

vins et spiritueux et de 1 % sur certaines catégories de produits de la bière. Non seulement ce nouveau programme de remise était déjà en place au début de la crise liée à la COVID-19, mais la province a également pris l'initiative d'aller plus loin et a doublé les remises pour les établissements détenteurs d'un permis d'alcool au cours du premier trimestre de 2020, en reconnaissance des difficultés sans précédent auxquelles ils faisaient face en raison de la pandémie. ANBL a une fois de plus augmenté les remises aux titulaires de permis pour la période d'octobre à décembre 2020, offrant aux établissements détenteurs d'un permis jusqu'à 1000 \$ en plus de leur remise habituelle.

Afin d'aider davantage les bars et les restaurants durement touchés de la province, le Nouveau-Brunswick a annulé les frais de permis d'alcool pour l'exercice financier 2020-2021. Cependant, la province n'a malheureusement pas réitéré cette initiative pour la deuxième année de la pandémie.

L'autorisation de vendre des boissons alcoolisées pour la consommation hors site a également aidé les établissements détenteurs d'un permis d'alcool à adapter leurs opérations pendant leur fermeture. Cette modification désormais permanente de la réglementation provinciale sur les boissons alcoolisées continuera à fournir une source de revenus supplémentaire aux entreprises durement touchées qui luttent pour survivre à la crise actuelle liée à la COVID-19.



With New Brunswick's bars and restaurants continuing to face a long road to recovery, Restaurants Canada looks forward to working with the provincial government on ways to further support their transition from survival to revival over the next few years.

## COMMENT LE NOUVEAU-BRUNSWICK PEUT-IL RELEVER LE DÉBIT?

- Augmenter les remises accordées aux titulaires de permis et inclure toutes les catégories de produits de la bière, de prêts-à-boire et de cidre.
- Entreprendre une révision complète des lois sur l'alcool de façon à réduire les formalités administratives et à tenir compte de l'évolution du marché.
- Introduire un salaire pour les serveurs d'alcool.
- Permettre aux titulaires de permis d'alcool de se procurer des produits directement auprès des brasseries artisanales.

## SELON LE SONDAGE...

Comparé à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, le paysage de la politique en matière d'alcool au Nouveau-Brunswick...

s'est amélioré  
**44 %**

est resté le même  
**41 %**

s'est empiré  
**15 %**



# NOUVELLE-ÉCOSSE

Leadership continu

## RÉSULTATS

2015	2017	2019	2022
C+	B-	B-	B

« Il y a progressivement de petits points positifs. Cependant, quelques changements supplémentaires, comme l'augmentation des rabais pour les titulaires de permis et l'introduction d'un salaire de serveur d'alcool, amèneraient vraiment notre province à de nouveaux niveaux. »

Membre de Restaurants Canada, Nouvelle-Écosse

Les bars et les restaurants de la Nouvelle-Écosse bénéficient depuis longtemps d'un paysage politique relativement favorable en matière d'alcool, grâce à la volonté de la province de travailler en étroite collaboration avec les acteurs de l'industrie.

Dans le sillage de la COVID-19, les élus ont pris des mesures louables pour offrir aux établissements détenteurs d'un permis d'alcool une aide immédiate et pour mettre en œuvre des changements de politique qui leur seront utiles sur le chemin du rétablissement. Plus précisément, la Nouvelle-Écosse permet désormais :

- à un mineur de rester dans un cabaret, un bar-salon ou un bar jusqu'à 22 h s'il est accompagné d'un parent ou d'un tuteur adulte qui le supervise;
- aux mineurs de travailler dans un cabaret, un bar-salon ou un bar jusqu'à 22 h, à condition qu'ils ne servent pas d'alcool;
- aux cabarets, aux bars-salons ou aux bars d'ouvrir à 10 h le dimanche.

Le rabais de 10 % sur le vin et les spiritueux accordé par la province aux titulaires de permis a été étendu à la bière en bouteille et en cannette, aux produits alcoolisés prêts-à-boire et au cidre. De plus, la Nouvelle-Écosse a adopté une loi autorisant de façon permanente la vente de boissons alcoolisées avec des commandes de plats à emporter ou en livraison.



## Crédit supplémentaire pour le soutien pendant la pandémie

L'élargissement de la gamme de prix réduits existants en Nouvelle-Écosse pour les titulaires de permis a largement contribué à aider les établissements détenteurs d'un permis d'alcool à maintenir leurs coûts au plus bas pendant la crise actuelle liée à la COVID-19. Les frais de permis d'alcool ont également été annulés pendant les deux premières années de la pandémie afin d'aider les bars et les restaurants à préserver leur flux de trésorerie limité.

La Nouvelle-Écosse a également été la seule province du Canada atlantique à établir un plafond pour les frais de livraison par des tiers afin d'aider les entreprises de services alimentaires durement touchées à préserver leurs profits sur les ventes hors site. L'autorisation de vendre des boissons alcoolisées pour la consommation hors site a également aidé les établissements détenteurs d'un permis d'alcool à s'adapter durant la pandémie et à élargir leurs sources de revenus.

En outre, la Nouvelle-Écosse a accéléré l'expansion des terrasses et des zones d'appareils de loterie vidéo pendant les fermetures de salles à manger et les restrictions relatives à la distanciation physique.

As Nova Scotia's bars and restaurants continue to transition from survival to revival, Restaurants Canada looks forward to working with the provincial government on ways to further support their recovery.

## COMMENT LA NOUVELLE-ÉCOSSE PEUT-ELLE RELEVER LE DÉBIT?

- Augmenter les rabais pour les titulaires de permis.
- Entreprendre une révision complète des lois sur l'alcool de façon à réduire les formalités administratives et à tenir compte de l'évolution du marché.
- Introduire un salaire pour les serveurs d'alcool.
- Réduire les taxes pour uniformiser les règles du jeu avec les brasseries artisanales.

## SELON LE SONDAGE...

Comparé à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, le paysage de la politique en matière d'alcool en Nouvelle-Écosse...

s'est amélioré  
**40 %**

est resté le même  
**47 %**

s'est empiré  
**13 %**

# ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Bonne coopération avec l'industrie, mais difficultés à suivre le rythme des autres provinces

## RÉSULTATS

2015	2017	2019	2022
B-	B-	B-	C+

« Il est impossible de faire venir le produit de l'extérieur de la province de façon indépendante. »

Membre de Restaurants Canada, Île-du-Prince-Édouard

Avant la pandémie de COVID-19, l'Île-du-Prince-Édouard était la seule province, à part l'Alberta et la Saskatchewan, où les établissements détenteurs d'un permis d'alcool n'étaient pas obligés d'acheter du vin, des spiritueux et de la bière aux mêmes prix de détail que les consommateurs. Malheureusement, comme peu de changements ont été apportés depuis le rapport Relever le débit de 2019, la province ne reçoit plus les meilleures notes pour ses politiques de prix sur les boissons alcoolisées, car les bars et les restaurants peuvent maintenant acheter une plus grande variété de produits à des prix réduits en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

Alors que les entreprises de services alimentaires et du tourisme d'accueil ont encore un long chemin à parcourir pour se remettre de la pandémie en cours, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard doit plus que jamais réduire les coûts des boissons alcoolisées et les formalités administratives injustifiées. Restaurants Canada espère que les élus qui travaillent sur le dossier de la politique provinciale en matière d'alcool redoubleront d'efforts pour soutenir le secteur le plus durement touché et améliorer le classement de l'Île-du-Prince-Édouard lors du prochain bulletin de notes de la politique en matière d'alcool, par exemple, en mettant à la disposition des établissements détenteurs d'un permis d'alcool des prix réduits pour toutes les quantités de bière en bouteille, ainsi que de bière et de cidre en cannette.

## La soif d'en avoir plus

L'Île-du-Prince-Édouard a adopté une loi autorisant de façon permanente la vente de boissons alcoolisées avec des commandes de plats à emporter ou en livraison. Auparavant, seuls les produits provenant de l'Île-du-Prince-Édouard étaient autorisés à être vendus pour une consommation hors site. Le fait de pouvoir vendre tous les types de boissons alcoolisées pour emporter a permis aux établissements détenteurs d'un permis d'alcool d'élargir leurs sources de revenus dans le sillage de la COVID-19.



Cependant, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas imposé de plafond aux frais de livraison par des tiers pour aider les bars et les restaurants durement touchés à préserver leurs bénéfices liés aux ventes pour consommation hors site. Heureusement, la province a annulé les frais de permis d'alcool pour l'exercice 2020-2021. Toutefois, elle n'a malheureusement pas offert cette forme d'aide au cours de la deuxième année de la pandémie.

L'augmentation des rabais pour les titulaires de permis sur le prix des boissons alcoolisées et l'extension de ces rabais aux produits de la bière et du cidre vendus dans toutes les quantités et tous les types d'emballage contribueraient grandement à aider les bars et les restaurants à se remettre de la crise sanitaire et économique mondiale actuelle.

## COMMENT L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD PEUT-ELLE RELEVER LE DÉBIT?

- Augmenter les rabais pour les titulaires de permis et inclure la bière et le cidre vendus dans toutes les quantités et dans tous les types d'emballage.
- Adopter de nouvelles lois sur l'alcool de façon à réduire les formalités administratives et à tenir compte de l'évolution du marché.
- Introduire un salaire pour les serveurs d'alcool.
- Conclure des ententes d'achat avec d'autres provinces afin de réaliser des économies d'échelle plus importantes.

## SELON LE SONDAGE...

Comparé à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, le paysage de la politique en matière d'alcool à l'Île-du-Prince-Édouard...

s'est amélioré  
**32 %**

est resté le même  
**47 %**

s'est empiré  
**21 %**



# TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Sur la bonne voie

## RÉSULTATS

2015	2017	2019	2022
F	D-	D-	C+

Après des années d'inaction en ce qui concerne la politique en matière d'alcool, Terre-Neuve-et-Labrador mérite d'être félicitée pour avoir pris les devants et avoir aidé les bars et les restaurants à surmonter la crise liée à la COVID-19 avec quelques avancées majeures.

Plus particulièrement, les établissements détenteurs d'un permis d'alcool peuvent maintenant bénéficier de prix réduits sur les vins, les spiritueux et les prêts-à-boire de la Newfoundland and Labrador Liquor Corporation (NLC).

Restaurants Canada espère que la volonté manifeste de la province de travailler en étroite collaboration avec les acteurs de l'industrie se traduira par de nouveaux progrès d'ici la publication du prochain bulletin sur les politiques en matière d'alcool.

## Le verre est à moitié plein

Les frais de permis d'alcool ont été annulés pour l'exercice 2020-2021, mais malheureusement pas pour l'exercice 2021-2022, malgré le fait que la pandémie est toujours en cours. L'adoption de lois permanentes autorisant la vente de boissons alcoolisées pour la consommation hors site a ajouté une source de revenus nécessaire pour les bars et les restaurants pendant leur fermeture. Cette modification permanente du règlement provincial sur les boissons alcoolisées continuera d'aider les entreprises durement touchées à augmenter leurs ventes dans le sillage de la COVID-19.

La NLC offre désormais aux titulaires de permis une réduction de 5 % sur les vins, les spiritueux et les prêts-à-boire. L'introduction de prix réduits sur les boissons alcoolisées pour les établissements détenteurs d'un permis d'alcool a constitué une bouée de sauvetage très appréciée des bars et des restaurants pendant la pandémie. Bien que la majorité de ces entreprises aient encore un long chemin à parcourir pour se rétablir, l'augmentation de ces rabais et l'inclusion de la bière et du cidre contribueraient grandement à les aider à passer de la survie à la renaissance.



## COMMENT TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR PEUT-ELLE RELEVER LE DÉBIT?

- Augmenter les rabais pour les titulaires de permis et y inclure la bière et le cidre.
- Entreprendre une révision complète des lois sur l'alcool de façon à réduire les formalités administratives et à tenir compte de l'évolution du marché.
- Introduire un salaire pour les serveurs d'alcool.
- Réduire les frais de permis d'alcool pour les établissements dont le chiffre d'affaires est plus élevé.

## SELON LE SONDAGE...

Comparé à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19, le paysage de la politique en matière d'alcool à Terre-Neuve-et-Labrador...

s'est amélioré  
**8 %**

est resté le même  
**66 %**

s'est empiré  
**26 %**



# MÉTHODOLOGIE

**Relever le débit est un rapport produit tous les deux ans par Restaurants Canada et évaluant comment les politiques en matière d'alcool continuent de venir en aide ou de nuire aux bars et aux restaurants du pays. Après un an de retard en raison de la pandémie, le rapport Relever le débit de 2022 est une édition spéciale COVID-19 qui met en lumière ce dont les établissements détenteurs d'un permis d'alcool ont besoin pour survivre sur le chemin du rétablissement.**

Ces politiques sont évaluées en fonction de quatre grandes catégories. Après analyse et pondération, une note générale, sous forme de lettre, est attribuée à chaque province. À l'intérieur de chaque catégorie, les provinces se voient accorder des points pour les critères énumérés ci-dessous. Dans le cas où les lois et règlements d'une province sont favorables au secteur des services alimentaires, des points sont ajoutés. À l'inverse, lorsque les lois et règlements sont punitifs ou inefficaces, des points sont déduits du compte.

1

Prix

Cette catégorie porte sur les facteurs qui ont un impact sur l'offre d'alcool aux exploitants de bars et de restaurants. Des points sont accordés ou déduits en fonction de l'accès des établissements détenteurs d'un permis d'alcool à des prix de gros, à des rabais pour les titulaires de permis et à des remises.

2

Économies relatives aux formalités administratives et au coût des permis

Cette catégorie tient compte des frais de permis qui ont été reportés, réduits ou annulés pendant la pandémie. Des points sont également accordés en fonction de l'aide apportée par le gouvernement provincial aux établissements détenteurs d'un permis d'alcool en ce qui concerne la réduction des coûts opérationnels dus aux formalités administratives.

3

Expérience client

Cette catégorie tient compte des mesures prises pour améliorer l'expérience client dans un contexte de restrictions liées à la pandémie.

4

Paysage concurrentiel

Cette catégorie mesure à quel point les provinces ont réussi à égaliser les chances entre les établissements détenteurs d'un permis d'alcool, les magasins d'alcool gérés par le gouvernement, les détaillants privés et les fournisseurs de services tiers. Par exemple, des points sont retirés si les établissements détenteurs d'un permis d'alcool ont été contraints d'entrer en compétition avec les magasins d'alcool gérés par le gouvernement en offrant la livraison directement au client en partenariat avec des services tiers. Le fait que les provinces aient établi un plafond pour les frais de livraison par des tiers ou non pour aider les bars et les restaurants à préserver leurs marges bénéficiaires sur les ventes hors site pendant la pandémie a aussi été pris en compte.

En fonction des commentaires reçus de ses membres, Restaurants Canada a attribué des facteurs de pondération aux quatre catégories ci-dessus afin de calculer la note finale pour chaque province. Un facteur de pondération de 45 sur 100 a été attribué à la catégorie Prix. Au deuxième rang des enjeux importants pour le secteur, on trouve la catégorie Économies relatives aux formalités administratives et au coût des permis, qui a reçu une pondération de 30 sur 100. Le facteur de pondération de la catégorie Expérience client est de 15 sur 100, et celui de la catégorie Paysage concurrentiel a reçu un facteur de 10 sur 100.

Les notes obtenues dans chacune des quatre grandes catégories ont été pondérées en fonction de l'échelle ci-dessus, après quoi une note globale a été attribuée à chaque province.

Les résultats de sondage contenus dans ce rapport proviennent des réponses à un questionnaire en ligne qui a été acheminé à des Au total, plus de 600 questionnaires ont été remplis pour plus de 3300 localités à travers le Canada. Veuillez noter que la marge d'erreur est normalement plus élevée pour les résultats des provinces de plus petite taille.



**Restaurants  
Canada**

The voice of foodservice | La voix des services alimentaires